



ASSOCIATION ADEPAL PPR

38660 PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES

Mail : adepalsp@laposte.net

Site Internet : <https://www.adepal-ppr.fr/>

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 07.10.2025

Sécurité et déplacements à Plateau des Petites Roches

Nous étions 12 (+1 personne excusée) à participer à cette réunion.

Le premier thème abordé est celui des **déplacements, privés ou publics**. Les déplacements privés ce sont les déplacements à pied, en vélo ou en voiture. Le trafic est de plus en plus dense sur le Plateau, ce qui rend toutes ces pratiques plus complexes, voire dangereuses. Il existe une organisation de co-voiturage gérée par l'association Le Grand Tetras mais l'information sur l'organisation de ce type de déplacements dont fait partie le co-voiturage vers les lieux de travail dans la vallée (entreprises, services hospitaliers...) mériterait plus d'informations régulières afin que les habitants puissent en bénéficier aisément.

En ce qui concerne **les transports collectifs**, les bus du matin (6h45 et 7h) sont bien fréquentés, tout comme les transports à la demande, qui eux aussi mériteraient une information plus complète et régulière.

On se pose la question pour ce qui est des navettes (**hors transports scolaires**) car les autocars qui assurent ces déplacements sont quasiment vides. Quelle est l'intérêt d'utiliser des bus de 65 places ? Ne serait-il pas possible de les remplacer par des véhicules plus petits, donc moins polluants, moins chers et qui poseraient moins de problèmes sur la route (tunnels, routes étroites et dangereuses...) IL est indispensable que la municipalité prenne en charge ce dossier et négocie avec les instances responsables des transports. L'enquête de la SMAG sur les fréquentations des transports pourrait servir de base aux négociations.

On s'étonne aussi du fait que les navettes circulant en été ou mises en place lors de la Coupe Icare ne desservent pas le village de St Pancrasse.

Pour ce qui est **des transports scolaires**, en particulier pour tous ceux qui descendent vers St Ismier ou Meylan, il n'existe pas de transport scolaire dédié. Les élèves doivent prendre la ligne régulière à 7h le matin. Ils arrivent donc à, St Ismier très tôt et doivent attendre à l'extérieur du collège. La municipalité devrait intervenir, à l'instar des parents, auprès de l'administration du collège afin d'obtenir si possible une salle d'accueil de ces jeunes, avant l'ouverture du collège. Les participants à la réunion s'accordent à dire qu'il serait nécessaire, voire indispensable que la Mairie se dote **d'un minibus, (8 ou 9 places)** qui pourrait être conduit par un agent communal. Ce moyen de transport, qui existe dans des communes de la vallée, permettrait également, à celles et ceux qui ne disposent pas de moyen de transport personnel, ou ne conduisent pas ou plus, d'accéder aux commerces, aux services du Plateau ou de la vallée, mais également d'assurer le transport scolaire de 12h-14h. L'association ADEPAL PPR, à plusieurs reprises, a posé la question aux élus, mais sa demande est restée sans réponse.

La seconde partie de la réunion a été consacrée à **la sécurité des déplacements et des habitants**. Le constat général est que les règles du code de la route ne sont pas respectées : vitesses excessives, dépassements interdits, nuisances sonores. Il est indispensable que les élus prennent sérieusement en charge ce problème récurrent et fassent le nécessaire pour y mettre fin. Pourquoi, par exemple, ne voit-on jamais les forces de l'ordre réaliser des contrôles et verbaliser les contrevenants ? La Mairie est elle opposée à ces mesures ? Dans les autres communes voisines ce genre d'interventions est régulier et donne des résultats. Des communes de la vallée possèdent des systèmes de contrôle de vitesse (jumelles). Peut-être, pourrions-nous leur emprunter ce matériel, en établissant une convention ?

Le tunnel et sa dangerosité est un autre sujet d'inquiétude pour les habitants : le système d'alerte de véhicule à fort gabarit et des vélos dysfonctionne de manière récurrente et tous les signalements qui ont pu être réalisés par les habitants auprès des services du département sont restés sans suite. Un alternat avec feu semble le seul système efficace. La aussi, c'est de la responsabilité de nos élus de négocier avec le département. Mais le veulent-ils ?

Les **dispositifs de marquage** au sol le long du CD30 dans la traversée du Plateau est bien peu compréhensible. Dans la seule traversée de St Hilaire il existe 5 dispositifs différents : un est illégal, d'autres mettent en danger cyclistes et automobilistes. Il semble indispensable de revenir à un marquage simple et compréhensif pour tous. Nous avons également échangé sur le mauvais état, dans certains secteurs de la route départementale (affaissements, rétrécissements, déneigement, ralentisseurs utiles ou inutiles).

En ce qui concerne **la sécurité des habitants**, la multiplication des cambriolages, des incivilités et les dégradations des biens publics et privés devient inquiétante. Ont également été évoqués les problèmes de voisinage avec Solid'action où il semble que l'encadrement des résidents soit déficient ce qui génère des conflits de voisinage et la crainte que des événements graves se produisent.

Il faudrait réfléchir à l'installation de **caméras de surveillance** (utilisées par la police en cas de vol, utiles pour les remboursements d'assurance) mais également à la création d'un poste de **garde champêtre** assermenté qui pourrait veiller à la sécurité des habitants, mais également gérer les problèmes de stationnement sauvage des campings cars et autres véhicules ne respectant pas chemins et propriétés privés. On souhaiterait également qu'un **cheminement « piétons »** sécurisé soit créé entre les 3 villages.

Durant l'hiver, les abords des services de santé ou commerces à St Hilaire sont quelquefois verglassés et dangereux. Un entretien de ces passages serait utile.

L'extinction de **l'éclairage public** à 10 H pose des problèmes. Une heure d'éclairage en plus (jusqu'à 11H) serait souhaitée. Le problème financier (économie ?) pourrait être solutionné par des petits panneaux solaires intégrés.

Le système d'alerte (intramuros) des citoyens en cas de problème majeur sur la commune n'est pas satisfaisant. Il faudrait remettre en activité la sirène d'alarme (avec exercices les premiers mercredis de chaque mois, bien plus efficace).

L'ADEPAL PPR – *octobre 2025* -

Prochaine réunion le mardi 4 novembre 2025 salle Degueurce St Hilaire, à 20H. Elle concernera la vie sociale, les personnes âgées et la qualité de vie sur le Plateau. Venez nombreux !